

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 JANVIER 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le quinze janvier, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'administration se sont réunis à Clisson, à la salle du Cercle Olivier de Clisson, sous la présidence de Madame Marie-Gabrielle Carré, Vice-présidente du CCAS.

Étaient présents :

Mmes Marie-Gabrielle Carré, Sonia Sanchez, Patricia Mary, Séverine Blanloeil, M. Christian Peulvey, M. Nicolon, Mme Marie-Claude Bailliard, M. Jean-Luc Wemaere, Mme Catherine Cormerais, M. Claude Petit, Mmes Claudine Liard, Sophie Piveteau-Aussant, M. Daniel Cevaer.

Étaient absents excusés :

Mme Blandine Elain (procuration à Mme Sonia Sanchez).

Étaient absents :

M. Xavier Bonnet, Mmes Nicole Cléro, Ghislaine Rousset-Rigolier.

Secrétaire de séance : Mme Sonia Sanchez.

Date de la convocation : 11 janvier 2024.

Nombre de membres en exercice : 17	Présents : 13	Excusés : 1	Absents : 3	Votants : 14
------------------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

ADMINISTRATION GENERALE

GENERAL

▫ **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : Bourse au permis de conduire**

Madame la Vice-présidente expose les faits.

Par délibération du 15 juillet 2015, le Conseil d'administration du centre communal d'action sociale avait approuvé la mise en œuvre d'une bourse au permis de conduire en direction des jeunes clissonnais de 16 à 25 ans.

Eu égard aux modifications réglementaires qui autorisent désormais l'apprentissage anticipé de la conduite aux jeunes de 15 ans, il convient de modifier la délibération initiale.

Après avoir entendu cet exposé,

VU l'article L.211-3 du Code de la route,

VU le budget du centre communal d'action sociale,

**Le Conseil d'administration,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE la mise en œuvre d'une bourse au permis de conduire en direction des jeunes clissonnais de 15 à 25 ans,

PRECISE que l'obtention de cette bourse sera conditionnée par l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de développement local innovant d'une durée minimum de 25 heures,

FIXE le montant maximal de cette bourse à 60% du coût moyen de la formation dispensée par les auto-écoles de Clisson,

ACCEPTE la modulation du montant de la bourse, en fonction de l'élaboration du projet proposé mais également selon le quotient familial du jeune ou de sa famille,

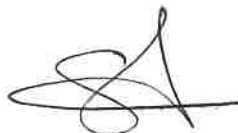
PRECISE que les dépenses liées à cette bourse seront imputées au budget du CCAS, 65134 « aides »,

PRECISE que les modalités d'application de cette bourse au permis de conduire seront étudiées par un groupe de travail constitué par des élus du CCAS selon leur disponibilité,

AUTORISE Monsieur le Président, ou à défaut Madame la Vice-présidente, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération,

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Sonia Sanchez
Secrétaire de séance



Marie-Gabrielle Carré
Vice-présidente



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :
- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le **17 JAN. 2024**

- son affichage le **19 JAN. 2024**

Accusé de réception en préfecture
044-264401555-20240115-DEL-240101-DE
Date de télétransmission : 17/01/2024
Date de réception préfecture : 17/01/2024